

## ANNONCES LÉGALES

### FORMATION DE SOCIÉTÉ

D'un acte sous signature de M. le greffier fait en droiture à Roubaix le dix novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, devant la mention suivante : « Enregistré à Roubaix, le vingt janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, feuil, soixante-dix-neuf, à l'ordre de G. HADWEN, et en commanditaire simple à l'égard de l'autre associé, pour l'exploitation d'une filature continue à facon. »

Il appartient que : M. G. HADWEN, filateur, demeurant à Roubaix, et un commanditaire dénommé au dit acte, ont formé une Société, dont la société à l'égard de G. HADWEN, et en commanditaire simple à l'égard de l'autre associé, pour l'exploitation d'une filature continue à facon.

Le siège de la Société est fixé à Roubaix, rue de l'Ainai, n° 30. La durée de la Société est fixée à 15 ans, avec possibilité d'en arrêter le commerce du moins de 5 ans, à commencer le dix novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, pour finir le trente un mars mil huit cent quatre-vingt-six.

La raison sociale et la signature sont : M. G. HADWEN & Cie

M. G. Hadwen aura la signature générale et gérera et sera tenu responsable de la totalité des engagements sociaux.

Le capital social est fixé à neuf mille francs à fournir savoir : trois mille francs par M. Hadwen et six mille francs par le commanditaire.

Deux exemplaires dudit acte ont été déposés au greffe du 21 janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, l'un au greffe de la Justice-de-Paix du canton d'Onze, et l'autre au greffe du Tribunal de commerce de cette ville.

Pour extrait : G. HADWEN et Cie.

Etude de M<sup>e</sup> René VANDENBUSSCHE, notaire à Quesnoy-sur-Déle, 10134

ANNONCE DE SOCIÉTÉ

D'un acte passé devant M<sup>e</sup> VANDENBUSSCHE, notaire à Quesnoy-sur-Déle, le seize janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré, il résulte que :

1<sup>e</sup> — La Société en nom collectif constituée entre :

1<sup>e</sup> M. Lucien CLARO, fabricant de lin, demeurant à Delteil; 2<sup>e</sup> M. LEDEVOYE, fabricant de lin, demeurant à Quesnoy-sur-Déle;

3<sup>e</sup> Et M. Charles LEDEVOYE, aussi fabricant de lin, demeurant au dit Quesnoy, sous la raison sociale :

Claro et Delevoye

suivant acte sous signature privée, en date à Quesnoy-sur-Déle, du vingt-cinq de ce mois qui précéda l'événement du décès arrivé à Quesnoy-sur-Déle, le vingt juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, dudit M. Louis Delevoye.

Et II. — La liquidation est faite par les soins des survivants.

Pour extrait dudit acte : une expédition à la Direction de la Justice-de-Paix du canton de Quesnoy-sur-Déle, et du Tri-

buinal de commerce de Lille.  
Signé : René VANDENBUSSCHE, 10135

Etude de M<sup>e</sup> Emile GODRON, avoué, docteur en droit, demeurant à Lille, boulevard de la Liberté, n° 91.

SEPARATION DE BIENS Assistance judiciaire (Démission le 23 décembre 1884.)

D'un exploit de l'huiissier Le Maire, de Quesnoy-sur-Déle, en date du 22 janvier 1885, enregistré.

« Signé : PAUET. »

Il appartient que : M. G. HADWEN, filateur, demeurant à Roubaix, et un commanditaire dénommé au dit acte, ont formé une Société, dont la société à l'égard de G. HADWEN, et en commanditaire simple à l'égard de l'autre associé, pour l'exploitation d'une filature continue à facon.

Le siège de la Société est fixé à Roubaix, rue de l'Ainai, n° 30.

La durée de la Société est fixée à 15 ans, avec possibilité d'en arrêter le commerce du moins de 5 ans, à commencer le dix novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, pour finir le trente un mars mil huit cent quatre-vingt-six.

La raison sociale et la signature sont : M. G. HADWEN & Cie

M. G. Hadwen aura la signature générale et gérera et sera tenu responsable de la totalité des engagements sociaux.

Le capital social est fixé à neuf mille francs à fournir savoir : trois mille francs par M. Hadwen et six mille francs par le commanditaire.

Deux exemplaires dudit acte ont été déposés au greffe du 21 janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, l'un au greffe de la Justice-de-Paix du canton d'Onze, et l'autre au greffe du Tribunal de commerce de cette ville.

Pour extrait : G. HADWEN et Cie.

Etude de M<sup>e</sup> René VANDENBUSSCHE, notaire à Quesnoy-sur-Déle, 10134

ANNONCE DE SOCIÉTÉ

D'un acte passé devant M. VANDENBUSSCHE, notaire à Quesnoy-sur-Déle, le seize janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré, il résulte que :

1<sup>e</sup> — M. Lucien CLARO, fabricant de lin, demeurant à Delteil; 2<sup>e</sup> M. LEDEVOYE, fabricant de lin, demeurant à Quesnoy-sur-Déle;

3<sup>e</sup> Et M. Charles LEDEVOYE, aussi fabricant de lin, demeurant au dit Quesnoy, sous la raison sociale :

Claro et Delevoye

suivant acte sous signature privée, en date à Quesnoy-sur-Déle, du vingt-cinq de ce mois qui précéda l'événement du décès arrivé à Quesnoy-sur-Déle, le vingt juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, dudit M. Louis Delevoye.

Et II. — La liquidation est faite par les soins des survivants.

Pour extrait dudit acte : une expédition à la Direction de la Justice-de-Paix du canton de Quesnoy-sur-Déle, et du Tri-

buinal de commerce de Lille.

Signé : René VANDENBUSSCHE, 10135

Etude de M<sup>e</sup> René VANDENBUSSCHE, notaire à Quesnoy-sur-Déle, 10134

ANNONCE DE SOCIÉTÉ

D'un acte passé devant M. VANDENBUSSCHE, notaire à Quesnoy-sur-Déle, le seize janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré, il résulte que :

1<sup>e</sup> — M. Lucien CLARO, fabricant de lin, demeurant à Delteil; 2<sup>e</sup> M. LEDEVOYE, fabricant de lin, demeurant à Quesnoy-sur-Déle;

3<sup>e</sup> Et M. Charles LEDEVOYE, aussi fabricant de lin, demeurant au dit Quesnoy, sous la raison sociale :

Claro et Delevoye

suivant acte sous signature privée, en date à Quesnoy-sur-Déle, du vingt-cinq de ce mois qui précéda l'événement du décès arrivé à Quesnoy-sur-Déle, le vingt juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, dudit M. Louis Delevoye.

Et II. — La liquidation est faite par les soins des survivants.

Pour extrait dudit acte : une expédition à la Direction de la Justice-de-Paix du canton de Quesnoy-sur-Déle, et du Tri-

buinal de commerce de Lille.

Signé : René VANDENBUSSCHE, 10135

Etude de M<sup>e</sup> René VANDENBUSSCHE, notaire à Quesnoy-sur-Déle, 10134

ANNONCE DE SOCIÉTÉ

D'un acte passé devant M. VANDENBUSSCHE, notaire à Quesnoy-sur-Déle, le seize janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré, il résulte que :

1<sup>e</sup> — M. Lucien CLARO, fabricant de lin, demeurant à Delteil; 2<sup>e</sup> M. LEDEVOYE, fabricant de lin, demeurant à Quesnoy-sur-Déle;

3<sup>e</sup> Et M. Charles LEDEVOYE, aussi fabricant de lin, demeurant au dit Quesnoy, sous la raison sociale :

Claro et Delevoye

suivant acte sous signature privée, en date à Quesnoy-sur-Déle, du vingt-cinq de ce mois qui précéda l'événement du décès arrivé à Quesnoy-sur-Déle, le vingt juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, dudit M. Louis Delevoye.

Et II. — La liquidation est faite par les soins des survivants.

Pour extrait dudit acte : une expédition à la Direction de la Justice-de-Paix du canton de Quesnoy-sur-Déle, et du Tri-

buinal de commerce de Lille.

Signé : René VANDENBUSSCHE, 10135

Etude de M<sup>e</sup> René VANDENBUSSCHE, notaire à Quesnoy-sur-Déle, 10134

ANNONCE DE SOCIÉTÉ

D'un acte passé devant M. VANDENBUSSCHE, notaire à Quesnoy-sur-Déle, le seize janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré, il résulte que :

1<sup>e</sup> — M. Lucien CLARO, fabricant de lin, demeurant à Delteil; 2<sup>e</sup> M. LEDEVOYE, fabricant de lin, demeurant à Quesnoy-sur-Déle;

3<sup>e</sup> Et M. Charles LEDEVOYE, aussi fabricant de lin, demeurant au dit Quesnoy, sous la raison sociale :

Claro et Delevoye

suivant acte sous signature privée, en date à Quesnoy-sur-Déle, du vingt-cinq de ce mois qui précéda l'événement du décès arrivé à Quesnoy-sur-Déle, le vingt juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, dudit M. Louis Delevoye.

Et II. — La liquidation est faite par les soins des survivants.

Pour extrait dudit acte : une expédition à la Direction de la Justice-de-Paix du canton de Quesnoy-sur-Déle, et du Tri-

buinal de commerce de Lille.

Signé : René VANDENBUSSCHE, 10135

Etude de M<sup>e</sup> René VANDENBUSSCHE, notaire à Quesnoy-sur-Déle, 10134

ANNONCE DE SOCIÉTÉ

D'un acte passé devant M. VANDENBUSSCHE, notaire à Quesnoy-sur-Déle, le seize janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré, il résulte que :

1<sup>e</sup> — M. Lucien CLARO, fabricant de lin, demeurant à Delteil; 2<sup>e</sup> M. LEDEVOYE, fabricant de lin, demeurant à Quesnoy-sur-Déle;

3<sup>e</sup> Et M. Charles LEDEVOYE, aussi fabricant de lin, demeurant au dit Quesnoy, sous la raison sociale :

Claro et Delevoye

suivant acte sous signature privée, en date à Quesnoy-sur-Déle, du vingt-cinq de ce mois qui précéda l'événement du décès arrivé à Quesnoy-sur-Déle, le vingt juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, dudit M. Louis Delevoye.

Et II. — La liquidation est faite par les soins des survivants.

Pour extrait dudit acte : une expédition à la Direction de la Justice-de-Paix du canton de Quesnoy-sur-Déle, et du Tri-

buinal de commerce de Lille.

Signé : René VANDENBUSSCHE, 10135

Etude de M<sup>e</sup> René VANDENBUSSCHE, notaire à Quesnoy-sur-Déle, 10134

ANNONCE DE SOCIÉTÉ

D'un acte passé devant M. VANDENBUSSCHE, notaire à Quesnoy-sur-Déle, le seize janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré, il résulte que :

1<sup>e</sup> — M. Lucien CLARO, fabricant de lin, demeurant à Delteil; 2<sup>e</sup> M. LEDEVOYE, fabricant de lin, demeurant à Quesnoy-sur-Déle;

3<sup>e</sup> Et M. Charles LEDEVOYE, aussi fabricant de lin, demeurant au dit Quesnoy, sous la raison sociale :

Claro et Delevoye

suivant acte sous signature privée, en date à Quesnoy-sur-Déle, du vingt-cinq de ce mois qui précéda l'événement du décès arrivé à Quesnoy-sur-Déle, le vingt juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, dudit M. Louis Delevoye.

Et II. — La liquidation est faite par les soins des survivants.

Pour extrait dudit acte : une expédition à la Direction de la Justice-de-Paix du canton de Quesnoy-sur-Déle, et du Tri-

buinal de commerce de Lille.

Signé : René VANDENBUSSCHE, 10135

Etude de M<sup>e</sup> René VANDENBUSSCHE, notaire à Quesnoy-sur-Déle, 10134

ANNONCE DE SOCIÉTÉ

D'un acte passé devant M. VANDENBUSSCHE, notaire à Quesnoy-sur-Déle, le seize janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré, il résulte que :

1<sup>e</sup> — M. Lucien CLARO, fabricant de lin, demeurant à Delteil; 2<sup>e</sup> M. LEDEVOYE, fabricant de lin, demeurant à Quesnoy-sur-Déle;

3<sup>e</sup> Et M. Charles LEDEVOYE, aussi fabricant de lin, demeurant au dit Quesnoy, sous la raison sociale :

Claro et Delevoye

suivant acte sous signature privée, en date à Quesnoy-sur-Déle, du vingt-cinq de ce mois qui précéda l'événement du décès arrivé à Quesnoy-sur-Déle, le vingt juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, dudit M. Louis Delevoye.

Et II. — La liquidation est faite par les soins des survivants.

Pour extrait dudit acte : une expédition à la Direction de la Justice-de-Paix du canton de Quesnoy-sur-Déle, et du Tri-

buinal de commerce de Lille.

Signé : René VANDENBUSSCHE, 10135

Etude de M<sup>e</sup> René VANDENBUSSCHE, notaire à Quesnoy-sur-Déle, 10134

ANNONCE DE